

Septembre 2012



منظمة الأغذية
والزراعة للأمم
المتحدة

联合国
粮食及
农业组织

Food and
Agriculture
Organization
of the
United Nations

Organisation des
Nations Unies
pour
l'alimentation
et l'agriculture

Продовольственная и
сельскохозяйственная
организация
Объединенных
Наций

Organización
de las
Naciones Unidas
para la
Alimentación y la
Agricultura

COMITÉ DU PROGRAMME

Cent douzième session
Rome, 5-9 novembre 2012
Évaluation stratégique du rôle et des activités de la FAO dans le domaine des forêts
RÉPONSE DE LA DIRECTION

1. La Direction de la FAO accueille avec satisfaction les constatations et les recommandations de l'Évaluation stratégique du rôle et des activités de la FAO dans le domaine des forêts. L'Évaluation est complète et détaillée, elle intervient en temps voulu, et ses principales recommandations vont dans le sens des processus stratégiques de l'Organisation.

2. La Direction note avec satisfaction que l'Évaluation a confirmé le rôle de chef de file mondial joué par la FAO dans le domaine des forêts. Elle souscrit à l'analyse de l'Évaluation, selon laquelle la FAO intervient dans les quatre domaines suivants, à l'appui du programme d'action mondial relatif aux forêts:

- Le processus de gouvernance des forêts de la FAO, y compris le Comité des forêts et les commissions régionales des forêts.
- Les évaluations des ressources forestières mondiales et les autres services d'information de la FAO.
- Les capacités techniques et le savoir-faire de la FAO dans le domaine des forêts et dans les secteurs connexes.
- La présence de la FAO dans les régions et les pays.

3. La Direction convient que les contributions du secteur forestier à la réalisation des objectifs mondiaux définis par les Membres de la FAO n'ont pas été pleinement exploitées ou reconnues dans le passé. Les mesures qui seront mises en œuvre pour donner suite aux recommandations de la présente Évaluation donneront une nouvelle impulsion aux activités de la FAO dans le domaine des forêts et renforceront les contributions du secteur aux objectifs de l'Organisation.

4. La Direction est d'accord pour dire que le principal avantage comparatif de la FAO, dans le domaine des forêts, tient au fait que celle-ci réunit, sous un même toit, les compétences et les capacités dont on a besoin pour gérer les interactions qui existent entre les différentes utilisations des ressources et qui donnent lieu, dans de nombreux pays, à un éventail intersectoriel de défis à relever et de possibilités à saisir. Elle accepte également la principale conclusion de l'Évaluation, à savoir que « s'agissant des activités transversales ou intersectorielles, l'avantage comparatif potentiel de la FAO n'a pas encore été pleinement exploité ». Pour devenir plus efficace, l'Organisation doit renforcer les

Le tirage du présent document est limité pour réduire au maximum l'impact des méthodes de travail de la FAO sur l'environnement et contribuer à la neutralité climatique. Les délégués et observateurs sont priés d'apporter leur exemplaire personnel en séance et de ne pas demander de copies supplémentaires. La plupart des documents de réunion de la FAO sont disponibles sur internet, à l'adresse www.fao.org.

synergies et la collaboration tant horizontalement (entre les disciplines et les départements) que verticalement (entre les bureaux de pays, les sous-régions, les régions et le Siège).

5. L'Évaluation presse les Membres et la Direction de réaffirmer leur engagement d'intégrer pleinement la foresterie dans les activités essentielles de la FAO. L'application de cette recommandation sera considérablement facilitée par le processus de révision du cadre stratégique de la FAO actuellement en cours qui, du fait qu'il prend en considération les questions transversales, offre une possibilité de renforcer la contribution directe et indirecte des forêts et des arbres aux objectifs mondiaux de la FAO et de ses Membres. La communauté forestière internationale dans son ensemble convient qu'il sera impossible de parvenir à une gestion durable des forêts à l'échelle mondiale si l'on n'adopte pas des approches intersectorielles plus intégrées pour la mise en valeur, la gestion et la conservation des ressources naturelles, y compris des forêts et des terres agricoles. La Direction accepte cinq des neuf recommandations formulées par l'Évaluation dans le cadre de cette conclusion.

6. La recommandation faite à la FAO « d'établir l'ordre de priorité de ses différents domaines d'activité en fonction de ses avantages comparatifs et des indications émanant des organes directeurs » est l'une des plus difficiles à appliquer. La Direction l'accepte, en faisant observer que l'examen en cours des priorités des programmes est une des principales tâches des organes directeurs, notamment du Comité des forêts et des Commissions régionales des forêts. La Direction concentrera son attention sur cette tâche importante durant les deux prochaines sessions du Comité des forêts.

7. Il est à noter que l'application de cette recommandation représente en soi un dilemme pour la Direction en ce sens qu'elle doit déterminer les domaines d'activité les moins prioritaires, et dans le même temps préserver et renforcer la capacité de la FAO à travailler de manière plus intégrée et plus transversale. Si un domaine d'activité est abandonné ou relégué au second plan, l'Organisation aura plus de difficultés à faire en sorte qu'il soit effectivement représenté dans une approche globale, multidisciplinaire du développement durable, et elle pourrait être moins en mesure de répondre de manière rapide et efficace aux défis futurs. Lors de l'évaluation des options offertes pour affiner les priorités, il faudra analyser attentivement les choix possibles, pour bien les pondérer, afin de s'assurer que les éventuelles réorientations des priorités conçues pour améliorer le ciblage, ne compromettent pas inutilement des domaines clés d'activités intersectorielles potentielles.

8. Selon une autre recommandation majeure de l'évaluation, « la FAO doit définir plus en amont son rôle et sa place au sein du cadre mondial régissant les forêts. » L'évaluation met en particulier en évidence le rôle du Partenariat de collaboration sur les forêts (PCF), un réseau de 14 organisations internationales ayant des mandats individuels concernant des aspects spécifiques de la foresterie. La FAO préside le PCF car elle est reconnue comme la seule organisation ayant un mandat général couvrant tous les aspects de la foresterie. La Direction convient que la FAO pourrait diriger plus énergiquement le PCF de façon à renforcer son impact mondial. Tout en donnant son accord de principe à cette recommandation, elle rappelle que le « cadre international régissant les forêts » comprend de nombreuses entités ou institutions qui, comme la FAO, sont gouvernées par leurs Membres. Cette recommandation n'est pas simple à mettre en œuvre, car elle ne dépend non seulement de la FAO, mais aussi des mandats, des aspirations et des priorités d'autres organisations. Malgré ces limites, la Direction propose un certain nombre de mesures spécifiques qui pourraient permettre d'avancer dans la bonne direction.

9. La Direction appuie fortement la recommandation de l'évaluation selon laquelle la FAO doit améliorer et renforcer la communication et elle a proposé plusieurs mesures à cet égard en s'inspirant de récentes initiatives couronnées de succès, notamment de la campagne de communication relative à l'Année internationale des forêts 2011.

10. La dernière recommandation générale de l'évaluation est de « renforcer les moyens permettant de resserrer les liens entre les connaissances et les compétences techniques relatives aux forêts au sein de l'Organisation », notamment au Siège et dans les bureaux décentralisés. Le solide programme de terrain décentralisé, avec des fonctionnaires des forêts affectés à des bureaux sous-régionaux et régionaux et les Commissions régionales des forêts, constitue l'un des atouts et des avantages comparatifs de l'Organisation. La FAO s'engage à renforcer encore sa présence dans les régions, et le

Département des forêts sera pleinement impliqué dans la planification et la mise en œuvre des changements importants qui sont envisagés à cet égard.

11. La « Matrice de la réponse de la Direction » présentée ci-après, définit les mesures à prendre pour donner suite à chaque recommandation, ainsi que les unités responsables et les calendriers de mise en œuvre de chaque action. Plusieurs de ces mesures ont des conséquences en termes de ressources, qui devront être examinées par les organes directeurs concernés.

Réponse de la Direction					Date
Recommandations ¹	Réponse de la Direction Acceptation, acceptation partielle ou rejet et observations sur la recommandation	Plan de la Direction			
		Mesures à prendre	Unité responsable	Calendrier	Financement supplémentaire nécessaire (Oui/Non)
Recommandation générale 1: Forte de son avantage comparatif tenant à ses compétences techniques et aux connaissances acquises dans le domaine des terres et d'autres ressources naturelles, la FAO doit définir une approche globale des forêts et des arbres hors forêts visant à accomplir les trois objectifs mondiaux de l'Organisation et de ses États Membres.					
1.1: Procéder à une évaluation approfondie de la contribution potentielle et effective que les résultats des activités de l'Organisation dans le domaine des forêts peuvent apporter à l'accomplissement des trois objectifs mondiaux de la FAO et de ses États Membres. Les résultats de cette évaluation serviront à définir un programme d'action stratégique à l'échelle de la FAO visant à permettre à l'Organisation de tirer le meilleur parti de ses avantages comparatifs pour assurer une contribution plus efficace des forêts à la concrétisation des objectifs mondiaux.	Acceptée	1. S'appuyer sur l'évaluation du cadre stratégique de la FAO afin de déterminer comment les activités menées par la FAO en matière forestière peuvent contribuer à la sécurité alimentaire, à la nutrition et à la réduction de la pauvreté. Identifier des mesures d'incitation visant à encourager les activités intersectorielles, tout en appliquant le principe de responsabilité fixé par le nouveau cadre stratégique.	Département des forêts (FO) en collaboration avec le Département du développement économique et social (ES), le Département de l'agriculture et de la protection des consommateurs (AG), le Département de la gestion des ressources naturelles et de l'environnement (NR), le Département des pêches et de l'aquaculture (FI), le Département de	Février 2013	Non

¹ Pour une présentation plus détaillée de chaque recommandation, se reporter aux paragraphes 395-407 du Rapport complet.

Réponse de la Direction					Date
Recommandations ¹	Réponse de la Direction Acceptation, acceptation partielle ou rejet et observations sur la recommandation	Plan de la Direction			
		Mesures à prendre	Unité responsable	Calendrier	Financement supplémentaire nécessaire (Oui/Non)
		la coopération technique (TC), les bureaux décentralisés, DGA-C et le Bureau de la stratégie, de la planification et de la gestion des ressources (OSP) 2. Organiser une conférence internationale sur le thème du rôle des forêts dans la sécurité alimentaire, en collaboration avec des parties prenantes internes et externes. Instaurer au Comité de la sécurité alimentaire mondiale (CSA) de 2013 un débat sur l'utilité de la présence d'arbres et de forêts sur les exploitations agricoles en matière de sécurité alimentaire et de nutrition. 3. Lancer le nouveau Mécanisme en faveur des agriculteurs et des forêts et en garantir le financement adéquat. 4. Renforcer les indicateurs économiques et sociaux relatifs à la sécurité alimentaire, aux moyens de subsistance, à l'emploi, au genre et à la	FO en collaboration avec (entre autres) ES, TC, AG, NR et les membres du Partenariat de collaboration sur les forêts (PCF) FO, TC FO, ES, Comité de la sécurité alimentaire mondiale (CSA)	Mai-Octobre 2013 Janvier 2013 Décembre 2013	350 000 USD (extrabudgétaire) 10 millions d'USD/an (extrabudgétaire) Extrabudgétaire

Réponse de la Direction					Date
Recommandations ¹	Réponse de la Direction Acceptation, acceptation partielle ou rejet et observations sur la recommandation	Plan de la Direction			
		Mesures à prendre	Unité responsable	Calendrier	Financement supplémentaire nécessaire (Oui/Non)
		participation au développement rural dans les mécanismes de suivi et d'évaluation des ressources forestières nationales.			
1.2: Jeter les bases d'une interaction et d'une collaboration renforcées et plus efficaces entre les différents organes statutaires et consultatifs de l'Organisation qui contribueront à la définition des priorités stratégiques.	Acceptée	1. Renforcer les liens entre les commissions régionales des forêts, le Comité des forêts et les Conférences régionales.	FO en collaboration avec les bureaux décentralisés et les unités concernées	Immédiat	Non
		2. Mettre en place une coordination entre les groupes de travail thématiques des commissions régionales des forêts eux-mêmes, ainsi qu'avec les unités correspondantes basées au siège.	FO en collaboration avec les bureaux décentralisés et les unités concernées	Décembre 2013	0,1 million d'USD par exercice biennal
		3. Réformer et mettre à jour les mandats et le fonctionnement des organes statutaires spécialisés dans les questions forestières, notamment le Comité consultatif du papier et des produits dérivés du bois (CCPPB), la Commission internationale du peuplier (CIP) et le partenariat de la montagne.	FO, Bureau des affaires juridiques et de l'éthique (LEG)	Décembre 2014	Non
		4. Œuvrer plus activement à la convergence des calendriers des différents organes statutaires spécialisés dans la gestion des	DGA-C, OSP et unités concernées	Décembre 2014	Non

Réponse de la Direction					Date
Recommandations ¹	Réponse de la Direction Acceptation, acceptation partielle ou rejet et observations sur la recommandation	Plan de la Direction			
		Mesures à prendre	Unité responsable	Calendrier	Financement supplémentaire nécessaire (Oui/Non)
		ressources naturelles. Renforcer les liens existants entre le Comité des forêts, le Comité de l'agriculture et le CSA.			
1.3: Établir l'ordre de priorité de ses différents domaines d'activité en fonction de ses avantages comparatifs et des indications émanant des organes directeurs. Il s'agira à cet effet de recenser les domaines et activités dans lesquels: i) la FAO a un rôle indispensable à jouer, éventuellement en tant que chef de file; ii) la FAO travaillera en collaboration active avec des partenaires; et iii) la FAO ne jouera pas de rôle actif, mais agira principalement en qualité de courtier de connaissances et de catalyseur.	Acceptée	1. Effectuer une analyse stratégique des activités de la FAO en matière forestière afin d'évaluer les différents domaines d'activité et d'identifier ceux dans lesquels la FAO possède un avantage comparatif clair. Là où d'autres sources viables d'approvisionnement existent, la FAO passera au second plan et travaillera davantage avec des partenaires, et/ou agira en qualité de courtier de connaissances/catalyseur. Dans les domaines pour lesquels il a été montré qu'un rôle de courtier de connaissances serait plus approprié, établir des accords (bilatéraux ou en réseau) avec des partenaires.	FO et bureaux décentralisés avec des apports du bureau de l'appui à la décentralisation (OSD) et la participation, sur les thématiques transversales, des départements chargés de la connaissance	Fin 2013, afin de bénéficier des apports du PCF et étant donnée l'interdépendance de cette recommandation avec la recommandation 1.4	Non
		2. Développer une stratégie de mobilisation des ressources étroitement liée aux domaines prioritaires identifiés ci-dessus afin que les activités de terrain soient plus spécifiques et moins fragmentées.	FO, TC, OSP	Décembre 2013	Non

Réponse de la Direction					Date
Recommandations ¹	Réponse de la Direction Acceptation, acceptation partielle ou rejet et observations sur la recommandation	Plan de la Direction			
		Mesures à prendre	Unité responsable	Calendrier	Financement supplémentaire nécessaire (Oui/Non)
1.4: Définir, pour chaque région, une stratégie visant à valoriser la présence de la FAO dans le secteur forestier aux niveaux régional et sous-régional. Cette stratégie doit notamment comprendre une réflexion sur la façon dont la FAO collabore avec les organisations et instances régionales de concertation sur les politiques et d'autres partenaires stratégiques, face à l'éventail régional commun des défis et des possibilités ayant trait aux forêts et à d'autres utilisations des terres. À cet effet, les activités en cours relatives aux cadres de programmation par pays pourraient être mises à profit pour définir les enjeux et priorités de chaque région.	Acceptée	1. Impliquer les régions et les bureaux décentralisés dans le processus d'évaluation des stratégies et des priorités de la FAO en matière forestière. Ce processus ascendant partira du niveau national, sur la base des priorités identifiées dans le Cadre de programmation par pays, et intégrera des consultations avec les commissions régionales des forêts et les conférences régionales dans le but de garantir que le domaine forestier fasse partie intégrante de la liste des priorités et des programmes régionaux. Veiller à ce que ces derniers soient repris de manière adéquate dans les Cadres de programmation par pays et encourager les administrations forestières nationales à développer des Partenariats de collaboration sur les forêts (PCF). L'élaboration d'équivalents du PCF par d'autres membres du secteur forestier international doit faire l'objet d'un suivi rigoureux.	OSD, bureaux décentralisés, FO, réseau technique fonctionnel (FO-FTN)	Décembre 2012 à décembre 2013	Non
		2. Garantir un suivi approprié des principaux mécanismes relatifs aux forêts aux niveaux régional, sous-régional et national.	Bureaux décentralisés, FO	Décembre 2012	0,1 million d'USD par exercice biennal

Réponse de la Direction					Date
Recommandations ¹	Réponse de la Direction Acceptation, acceptation partielle ou rejet et observations sur la recommandation	Plan de la Direction			
		Mesures à prendre	Unité responsable	Calendrier	Financement supplémentaire nécessaire (Oui/Non)
1.5: Assurer une communication plus efficace de la vision de la FAO, de sa mission et de ses priorités stratégiques concernant les forêts, à la fois au sein de l'Organisation et auprès d'éventuels donateurs et d'autres parties prenantes aux niveaux mondial, régional et national.	Acceptée	1. Participer activement à la mise en place de priorités institutionnelles et garantir une collaboration adéquate des départements concernés dans la gestion des questions intersectorielles, et ce à tous les niveaux.	FO, avec l'appui de DGA-C, des bureaux régionaux, Bureau de la communication, des partenariats et des activités de plaidoyer (OCP), Bureau de l'échange des connaissances, de la recherche et de la vulgarisation (OEK)	En cours	La FAO s'efforcera de mobiliser des contributions volontaires et de former des partenariats en faveur des activités de communication
		2. Développer et mettre en œuvre une stratégie de communication visant à rationaliser les activités de la FAO, encourager les activités de communication au niveau régional et national et donner davantage de visibilité médiatique au domaine forestier.	FO, bureaux décentralisés, OCP, OEK	Stratégie élaborée avant octobre 2012 Exécution en cours	
		3. Organiser des campagnes d'information et lancer de nouveaux produits afin d'atteindre les publics visés, en mettant l'accent sur le rôle des forêts dans la réalisation d'objectif majeurs, tant institutionnels que liés au développement.	FO avec l'appui de DGA-C, des bureaux décentralisés, d'OCP et d'OEK	En cours	

Réponse de la Direction					Date
Recommandations ¹	Réponse de la Direction Acceptation, acceptation partielle ou rejet et observations sur la recommandation	Plan de la Direction			
		Mesures à prendre	Unité responsable	Calendrier	Financement supplémentaire nécessaire (Oui/Non)
		4. Soutenir les réseaux régionaux de communication et les activités de communication menées à l'échelle des pays et des régions. 5. S'engager activement auprès des partenaires du PCF dans la promotion du calendrier forestier dans les différents forums internationaux, notamment par le biais d'activités conjointes de communication.	Bureaux décentralisés, FO, OCP, OEK FO, membres du PCF	En cours En cours	
Recommandation générale 2: La FAO doit définir plus en amont son rôle et sa place au sein du cadre mondial régissant les forêts et, en collaboration avec des partenaires stratégiques, engager une concertation sur les politiques et un travail d'analyse pour aborder les enjeux mondiaux liés au secteur forestier et nouer des liens entre des entités et des instances s'occupant des forêts – en misant en particulier sur son avantage comparatif en tant qu'organisation mondiale dotée d'un pouvoir mobilisateur effectif, ayant une présence de longue date dans les États Membres et entretenant des liens avec les gouvernements des pays hôtes.					
2.1: L'équipe de direction de la FAO s'occupant des forêts doit engager une action conjointe avec certains membres du Partenariat de collaboration sur les forêts (PCF) et d'autres importants partenaires fournisseurs de ressources, afin de redéfinir le rôle fédérateur de la FAO en tant qu'institution technique mondiale à même de relever les défis attachés aux forêts et de tirer parti des possibilités qui se présentent dans ce domaine, en collaboration avec ses partenaires et selon une approche globale étendue aux différents secteurs liés aux terres et à d'autres ressources naturelles.	Acceptation partielle La FAO doit prendre des mesures pour mettre pleinement en œuvre son mandat et chercher activement à relever les nouveaux défis. Il convient toutefois de ne pas oublier que la FAO est une organisation axée sur ses membres, tout comme le sont tous les autres acteurs du régime forestier international (y compris chaque membre du Partenariat de collaboration sur les forêts). L'éventail est devenu plus varié et le système plus complexe depuis la conférence de Rio en 1992, et les États Membres des Nations Unies ont assigné de nouveaux rôles et de nouvelles	1. À compter de la vingt et unième session du Comité des forêts, un point spécifique de l'ordre du jour des sessions du Comité portera sur le Partenariat de collaboration sur les forêts. Il s'agira de demander aux pays de donner des indications et de porter celles-ci à l'attention du Conseil et de la Conférence. 2. En coopération avec les bureaux décentralisés et les bureaux des commissions forestières régionales, l'ordre du jour des prochaines sessions comportera des débats sur le rôle de la FAO et de ses organes statutaires dans	FO, Bureaux décentralisés FO, OCP	Mise en œuvre immédiate Juin 2014	Non Non

[illegible]

Réponse de la Direction					Date
Recommandations ¹	Réponse de la Direction Acceptation, acceptation partielle ou rejet et observations sur la recommandation	Plan de la Direction			
		Mesures à prendre	Unité responsable	Calendrier	Financement supplémentaire nécessaire (Oui/Non)
du programme REDD Plus (par exemple, sa participation à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC), au Fonds de partenariat pour le carbone forestier (FPCF) et à d'autres groupes et activités liés à REDD Plus), pour faire en sorte que la vaste gamme de compétences techniques et de connaissances de la FAO en matière de gestion durable des forêts soit mise à profit pour apporter un soutien efficace et effectif aux efforts consentis par les pays membres pendant les phases de préparation à REDD Plus et de mise en œuvre du programme.		Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC) concernant la gestion des forêts et les activités de mesure, de notification et de vérification (MNV) en exploitant l'avantage comparatif de la FAO dans ces domaines, tout en tirant parti des vastes compétences de l'Organisation en matière de gouvernance forestière et de gestion durable des forêts à mesure que les pays progressent vers la mise en œuvre du programme REDD+. 2. Encourager l'élaboration consultative d'outils et de matériel d'appui pour que la surveillance des forêts inspire des processus nationaux et régionaux de surveillance des forêts. Contribuer à l'élaboration des outils de gestion durable des forêts afin de mieux mettre en valeur les compétences de la FAO dans ce domaine et plaider efficacement pour que les pays les utilisent. 3. Renforcer la participation de la FAO au dialogue mondial sur les changements climatiques et les forêts, notamment grâce à une participation plus active au programme ONU-REDD et à une collaboration plus étroite avec le Fonds de partenariat	FO, Bureaux décentralisés, OEK FO, NR, OCP	Juin 2014 Décembre 2013	

Réponse de la Direction					Date
Recommandations ¹	Réponse de la Direction Acceptation, acceptation partielle ou rejet et observations sur la recommandation	Plan de la Direction			
		Mesures à prendre	Unité responsable	Calendrier	Financement supplémentaire nécessaire (Oui/Non)
		pour le carbone forestier, en encourageant un engagement plus participatif des parties prenantes et des États Membres. Veiller à ce que les vastes compétences et connaissances de la FAO relatives au programme REDD+ soient pleinement prises en compte dans la stratégie révisée pour le programme ONU-REDD, qui doit être élaborée en 2013.			
Recommandation générale 3: La FAO doit renforcer les moyens permettant de resserrer les liens entre les connaissances et les compétences techniques relatives aux forêts au sein de l'Organisation, entre les travaux normatifs et les activités de terrain et avec les partenaires qui auront été définis et promouvoir la cohésion et un apprentissage mutuel entre les divers niveaux – mondial, régional et national.					
3.1: Le personnel de la FAO chargé des forêts doit rationaliser ses travaux normatifs concernant les forêts et la foresterie en intervenant de manière plus sélective et plus souple selon les besoins recensés aux niveaux régional et sous-régional.	Acceptée	1. Examiner minutieusement les besoins des pays, y compris les informations issues du processus du Partenariat de collaboration sur les forêts, dans le contexte de l'élaboration d'outils pour une gestion durable des forêts, ce qui facilitera également une mobilisation de ressources mieux ciblée, axée sur des domaines thématiques centraux pour les pays, ainsi qu'un suivi renforcé.	FO, Bureaux décentralisés	Décembre 2013	La FO cherchera activement à mobiliser des contributions volontaires pour faciliter la production des outils de gestion durable des forêts
		2. Les produits normatifs seront examinés en fonction de leur effet multiplicateur sur les activités de projets et la mise en œuvre dans les pays.	FO, TC, OEK	En cours	Non

Réponse de la Direction					Date
Recommandations ¹	Réponse de la Direction Acceptation, acceptation partielle ou rejet et observations sur la recommandation	Plan de la Direction			
		Mesures à prendre	Unité responsable	Calendrier	Financement supplémentaire nécessaire (Oui/Non)
		3. Renforcer le nouveau réseau technique fonctionnel sur la foresterie afin de s'attacher à améliorer le partage de connaissances et le brassage des idées entre le Siège et les bureaux décentralisés, y compris la politique de mobilité et la mise au courant des nouveaux effectifs des bureaux décentralisés chargés des questions forestières.	FTN-FO, FO, OSD, Bureaux décentralisés, CS	Mise en œuvre immédiate	0,1 million d'USD par exercice biennal
		4. Définir les domaines prioritaires du secteur forestier communs à certains États Membres et certaines institutions financières internationales. Mettre en place des synergies et avancer des propositions pour une coopération concrète. Renforcer les liens entre les travaux de la FAO avec les institutions financières internationales et l'appui au programme de terrain de l'Organisation, spécifiquement avec des fonds du PCT, dans le but de diffuser plus largement les meilleures pratiques par le biais de projets d'investissement.	TC, Bureaux décentralisés, FO	Décembre 2013 et en cours	Non
3.2: La Direction de la FAO doit renforcer les compétences techniques en matière forestière dans les bureaux régionaux et sous-régionaux et, de manière sélective, dans les pays prioritaires, pour fournir un	Acceptée	1. Veiller à ce que le Département des forêts soit pleinement engagé dans la mise en œuvre d'un réseau de bureaux décentralisés renforcé et plus souple. Examiner et redistribuer les compé-	OSD, DDO, Bureaux décentralisés, FO, OSP	Décembre 2013 et en cours	Non

Réponse de la Direction					Date
Recommandations ¹	Réponse de la Direction Acceptation, acceptation partielle ou rejet et observations sur la recommandation	Plan de la Direction			
		Mesures à prendre	Unité responsable	Calendrier	Financement supplémentaire nécessaire (Oui/Non)
appui technique et opérationnel et faciliter l'échange d'informations et la coordination dans les deux sens.		tences techniques en matière forestière afin de répondre plus efficacement aux besoins des États Membres. Utiliser des cadres associés, du personnel détaché et de jeunes cadres, et participer plus activement au développement des pays pour renforcer les questions forestières au niveau des bureaux décentralisés. 2. Renforcer les liens entre le réseau technique fonctionnel forestier, les commissions forestières régionales et le Comité des forêts, y compris grâce à une participation conjointe à des manifestations clés.	FO-FTN, FO, Bureaux décentralisés	Décembre 2012	Non